**PROCES VERBAL**

**Assemblée générale d’installation du Parc naturel européen**

**Samedi 29 janvier 2022 à 11h à la Maison du Parc naturel des Plaines de l’Escaut (Bon-Secours)**

**Participants : Eddy CALONNE, Alain CARION, Paul DE BOM, Xavier DECALUWE, Nathalie DEPLUS, Vincent DOCHEZ, Michel DUBOIS, Régine DUBRULLE, José DUBRULLE, Elisabeth GONDY, Caroline LUBREZ, Caroline MITRI, Agostino POPULIN, Corinne RISSELIN, Sadia SCHULZ, Pierre WACQUIER, Raymond ZINGRAFF.**

**Excusés : Aurore COLSON, Thierry DESMET, Jean-Luc DETAVERNIER, Grégory LELONG, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Murielle SCHERER, Hélène WALLEMACQ.**

**Invités : Véronique TEINTEGNIER** (Vice-Présidente de la Région des Hauts de France en charge de la Biodiversité), **Saskia BRICMONT** (Députée européenne), **Laurent AGAGCHE** (Député wallon) et... quelques 80 habitants et partenaires du territoire !

**Equipe technique :** Isabelle Zarlenga, Reinold Leplat, Elise Caron, Caroline Herpoel, Mathieu Bonnave, Pierre Delcambre, Anne-Lise Zénoni, Benoît Gauquie, Cathy Christiaens, Benoît Montois

*L’assemblée générale s’est tenue en plein air, réunissant près de 90 participants élus, partenaires habitants, équipe, au pied de la Maison du Parc naturel des Plaines de l’Escaut, formant avec la Maison du Parc naturel régional de Saint-Amand, nos deux antennes du Parc naturel européen.*

**1/ Accueil des participants et présentations par Pierre Wacquier (Président du PNPE) et Raymond Zingraff (Vice-Président du PNRSE, en remplacement du Président Grégory Lelong, souffrant).**

*(discours en 6 minutes 40’’, sous forme d’un Pecha Kucha  de 20 diapositives)*

Avec la création du parc naturel européen, les parcs naturels changent d’échelle, changent de regard, avec une ambition assumée d’aller plus loin que le transfrontalier et regarder à 360°. L’Association Internationale Sans But Lucratif (AISBL, de droit belge) créée en 2021 devient un outil au service d’une coopération de projet, et renforce notre présence dans le réseau européen d’aires protégées fédérées par l’association Europarc. Avancer proposer, animer, réunir, entretenir, restaurer…. Toutes nos « petites » actions ici localement, c’est « le minuscule » qui compte dans l’écosystème européen en quête de transition.

C'est au travers de nos actions avec et pour les habitants, que nous avons défendu notre classement Parc Naturel, sur un territoire marqué tant sur le versant français que sur le versant wallon, par la densité de population, l’urbanisation, le passé industriel et minier…

**Ce bassin de vie reste un territoire rural avant tout**, labellisé Parc Naturel au regard de son patrimoine naturel et culturel d’exception à préserver et valoriser, dont certains sont directement liés aux activités humaines. La relation Homme / Nature reste à ré-inventer ici, où les pressions exercées par les activités constituent un enjeu majeur.

Avec près 290 000 habitants, les deux parcs naturels sont historiquement investis pour soutenir une citoyenneté active. En créant le parc naturel européen, l’ambition reste la même : **développer des projets concrets, des actions pour améliorer le cadre de vie de ce territoire transfrontalier, au bénéfice des habitants.** A l’image du tout premier projet Interreg financé par l’Europe entre les deux parcs en 1991, pour des challenges équestres, cyclo ou pédestres pour découvrir le territoire, parcourir les paysages.

**Aujourd’hui, nous créons le parc naturel européen pour consolider la passerelle !** Cette passerelle pour associer des territoires, des idées, des projets des citoyens, pour faciliter un rapprochement transfrontalier entre la multitude d’acteurs institutionnels, pour associer les élus, les partenaires, les habitants, les équipes.

**Cette idée que les Plaines Scarpe-Escaut méritent une action coordonnée en transfrontalier date de 1983**, avec le protocole d'accord entre la Région wallonne et la Région Nord-Pas de Calais, appelant à la création d'un parc supra frontalier, déjà avec une attention autour de la qualité de vie des populations. La création du parc naturel européen aujourd’hui est donc une idée qui date de presque 40 ans !

**Et en 2008, on structurait et organisait le pilotage politique du territoire, toujours avec beaucoup de convivialité**. Les deux parcs s'embarquent dans un diagnostic de territoire partagé, vers une Charte et un Plan de Gestion à dimension transfrontalière. Les élus se rencontrent au sein du Bureau Transfrontalier qui a une existence informelle.

**Une longue (et lente !) réflexion a permis d’aboutir à ce Parc naturel européen**, après une première étude juridique initiée en 2013, déjà un voyage d'élus à la découverte de parcs transfrontaliers à la frontière entre les Pays-Bas et l'Allemagne, et plus récemment en 2019 pour rencontrer le Groupement Européen de Coopération Territoriale Mercantour/Alpi Marritime.

**Aujourd’hui, le Parc naturel européen, c’est une visibilité et un soutien renouvelé de la part de nos Etats**, à l’image de la visiteClément Beaune, Secrétaire d’Etat aux affaires européennes venu le 19 avril 2021 pour fêter les 70 ans de la Communauté Européenne du Charbon et de l’Acier et soutenir la création du GECT. Un accueil républicain, en présence du Préfet des Hauts de France et une découverte pour le Secrétaire d'Etat :  le projet Interreg Trans’Vert qui met au travail des apprenants, éloignés du marché de l'emploi, au travers de chantiers "nature et gestion différenciée".

La **nouvelle structure juridique, une AISBL de droit belge, a suscité une « longue** procédure », avec la délibération de nos instances respectives, l'autorisation des Etats pour créer le GECT, la signature de l'acte authentique devant notaire (les statuts), un arrêté royal du Roi Philippe et enfin une publication au Journal officiel du Comité des régions.

Mais, le Parc naturel européen, c’est **continuer à fédérer nos activités et rester pragmatiques** : pérenniser, poursuivre, renforcer la cohérence et le sens… à l'image du réseau des écojardins avec aujourd'hui près de 450 jardins labellisés en franco-belge. Le défi de l’adaptation au changement climatique impose aussi d’ajuster nos ambitions, d’expérimenter et innover, en développent plus de transversalité pour aborder des enjeux aussi vestes que celui de l’eau par exemple. Les parcs naturels ont une vraie plus-value à apporter au sein des acteurs de l’eau notamment.

Enfin, le parc naturel européen, c’est un moyen de **défendre le transfrontalier**, si nécessaire il peut devenir un outil de lobbying dans les mille-feuilles institutionnels des deux Etats, une structure facilitant la coordination des deux Etats, comme **un rempart de solidarité contre... l'adversité !** Les sujets qui fâchent existent, et la solidarité a déjà été mise à l’épreuve, récemment dans le cadre de la pollution de l’Escaut d’avril 2020. Le dépôt de plainte des deux parcs naturels ensemble et la recherche de mesures de reparation de l’écosystème en transfrontalier.

Au-delà d’une actualité parfois difficile, les deux parcs inventent le futur, ils expérimentent ensemble, partagent, construisent, et prennent ainsi part à la transition du territoire, tant climatique que sociétale. Ils réunissent les besoins et leurs désirs dans ce parc naturel européen, avec une culture commune avec une recette mêlant créativité, expérimentation, biens communs, relations humaines, proximité, authenticité, Solidarité entre deux territoires, intégration européenne…

**Le parc naturel européen s’inscrit pour les 5 années à venir dans un cadre de coopération définit par Europarc, avec le programme Transboudnary Parks.** Son objectif sera aussi de faire atterrir des financements au bénéfice des collectivités, du territoire, dans le contexte favorable du green deal européen (où 30% du budget européen est consacré à une croissance verte et un avenir durable, incluant les enjeux énergétiques, adaptation changement climatique, agriculture et alimentation, biodiversité, eau, mobilité…).

**Ainsi, le parc naturel européen est créé, mais on ne change pas ses valeurs ! En regardant d’où l’on vient, les 34 représentants de l’assemblée générale transfrontalière avancent ensemble, toujours dans la convivialité !** Comme aujourd’hui !

**2/ Présentation en duo d’Isabelle Zarlenga (directrice du PNRSE) et de Reinold Leplat (directeur du PNPE)**

*(présentation en 6 minutes 40’’, sous forme d’un Pecha Kucha  de 20 diapositives)*

Le territoire du Parc naturel européen associe 127 villages et communes, soit une superficie de 950 km². Il rassemble une population de 292.000 habitants

La coopération transfrontalière sur ce territoire se distingue à 2 niveaux :

- au sein même des équipes de parcs, déjà largement concrétisées par de multiples actions.

- au niveau territorial, par la mise en réseau des partenaires institutionnels, qui reste une démarche de longue haleine, avec certains freins et obstacles, pour laquelle le GECT doit être un levier.

Les équipes rassemblent près de 60 salariés, qui se connaissent, de par leur ancienneté, ou qui apprennent à se connaitre​. Ces techniciens disposent de compétences souvent similaires, mais aussi avec des compétences spécifiques sur chaque versant​, à valoriser au niveau de leurs complémentarités. La dynamique du parc naturel européen révèle des besoins spécifiques de management, pour repenser l’organisation technique de nos deux parcs naturels. ​ Les équipes s'organisent aujourd'hui autour de binômes transfrontaliers.​

​Il est important, au sein des équipes, de développer une culture commune et une forme de représentation du transfrontalier, qui nécessite de mieux se connaitre​, de beaucoup échanger mais aussi de pouvoir exprimer des attentes ou parfois des craintes​.

Ces temps sont l’occasion d’expérimenter entre collègues, pour partager des outils et pratiques pour mieux travailler ensemble. Les besoins de « mieux travailler ensemble » ne sont spécifiques à la coopération transfrontalière. Ces freins existent aussi pour coopérer entre collègues (entre missions, entre pôles) ou avec les partenaires du territoire​. Malgré tous les avantages du transfrontalier, la tenue de réunions ou évènements peut paraître trop chronophage face à « aux urgences » du quotidien. ​La première phase de collaboration engendre un surcroit temporaire de travail. Mais ce processus lent fait gagner du temps et est efficace à terme.  ​

Cela questionne une possible double représentation du transfrontalier : est-ce un plus (en plus) ou faisant partie intégrante de nos missions ? Dans tous les cas, il convient de dépasser des principes mais d’aller dans le concret. Le transfrontalier nécessite des efforts, au moins pour mettre en place une nouvelle logique. ​

Associée la plupart du temps aux programmes européens, la dynamique transfrontalière s’accompagne d’une certaine lourdeur dans la gestion des projets, inhérents au programme lui-même, pas au projet.

Les actions des parcs naturels s’inscrivent dans le contexte de leur document stratégique, véritable projet de territoire :

- un Plan de gestion avec 4 ambitions, 23 objectifs stratégiques et 81 objectifs opérationnels pour le PNPE​

- une Charte avec 4 vocations, 13 orientations, 46 mesures pour le PNRSE. ​

Les perspectives de refonte de ces documents à l’horizon 2025 constitueront un rendez-vous à ne pas manquer ! Le pilotage pourra en être assuré par les membres de l’Assemblée générale du GECT, à savoir les 16 élus au sein du Bureau du PNRSE​ et les 18 membres du Conseil d'administration du PNPE, soit 34 représentants.

L’enrichissement de nos actions profite de nos différences, entre méthodes de travail et convivialité.

Le programme d’action s’illustre tant par de petites actions que par des programmes de plus grandes envergure, sur du plus long terme.

Citons, de manière non exhaustive :

* L'autonomie fourragère et l'accompagnement des agriculteurs​
* Le concours prairies fleuries​
* Le jury des fins gourmets​
* Le réseau des écojardins​
* Trans'vert​
* Citoyens en actions​
* La formation à la taille de fruitiers​
* Aten'home – des nichoirs pour les chouettes chevêches​
* Natur'adapt ou la résilience aux changements climatiques​
* Des équipements pédagogiques animés...​

Nos territoires se prêtent à des développements plus spécifiquement transfrontaliers, comme la randonnée et l'itinérance franco-belge, par exemple.

LE PARC NATUREL EUROPEEN ne fait pas perdre l’identité de chaque parc mais renforce nos réseaux, avec le soutien et l’expertise de nos fédérations de parcs​ naturels.

​

​L’approche éminemment transversale du Parc naturel européen constitue une opportunité pour jouer le rôle d’assemblier d’acteurs, de créer des nouvelles synergies, dans un écosystème complexe et fortement investi pour une myriade de structures !

La dimension du temps est un gage de solidité dans les relations entre les 2 parcs naturels. Le temps long forge une expérience et un ancrage confortés. Le PNRSE (54 ans en 2022) et le PNPE (26 ans en 2022) célèbreront en 2023 leurs 40 années de coopération. Animés par une équipe technique et des élus, qui se renouvellent mais gardent leur dynamisme et la convivialité qui est la marque de fabrique des 2 parcs naturels.

Avec l’ambition renouvelée de franchir une nouvelle étape et d’insuffler une nouvelle dynamique.​

Car la passion reste la même : trouver, révéler les curiosités et richesses de ce territoire.

Mieux les faire comprendre, aider à les faire connaître. ​Dans un parc européen à faire vivre au quotidien et à transmettre aux générations futures.

**3/ Installation du Bureau de l’A.I.S.B.L Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut constituée en Groupement Européen de Coopération Territoriale**

L’Assemblée générale désigne à l’unanimité les représentants du Bureau, leur attribution :

* Pierre Wacquier, Président
* Grégory Lelong, Vice-Président
* Caroline Mitri, Administratrice
* Raymond Zingraff, Administrateur

Par ailleurs, Isabelle Zarlenga est désignée en tant que Directrice du GECT. Reinold Leplat est désigné en tant que Directeur adjoint.

*L’assemblée générale s’achève avec les vœux de Pierre Wacquier et Grégory Lelong, puis avec un moment de convivialité autour de produits locaux récompensés au Jury transfrontalier des Fins Gourmets 2021.*

**  